



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 31232

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences de l'obésité chez les jeunes. Selon les conclusions d'une étude de chercheurs américains publiée dans la revue *The laryngoscope*, les jeunes obèses auraient deux fois plus de problèmes d'audition que les autres adolescents. Nous connaissons les problèmes cardiaques, l'asthme, les troubles respiratoires, le diabète, autant de pathologies liées à l'obésité. Or ces chercheurs viennent aujourd'hui compléter la liste en révélant que les jeunes obèses présentaient deux fois plus de troubles auditifs que les autres adolescents de poids normal ou même en léger surpoids. Pour aboutir à cette conclusion, ils ont soumis près de 1 500 jeunes américains, âgés de 12 à 19 ans, à des tests auditifs. Et, il apparaît que les jeunes obèses présentent davantage de problèmes sur toutes les fréquences, entre 20 et 20 000 hertz, mais surtout sur celles inférieures à 2 000 Hz. Anil Lalwani, professeur au département d'otolaryngologie à l'université de Columbia et auteur de cette étude, conclut que "80 % des adolescents ayant des problèmes d'audition n'en ont pas conscience. Les adolescents obèses devraient donc faire des dépistages réguliers de surdité afin d'être traités de manière appropriée et éviter les problèmes cognitifs et comportementaux qui peuvent en résulter". Il souhaite ainsi connaître ses intentions ainsi que celles du Gouvernement afin de renforcer la sensibilisation sur cette problématique.

Texte de la réponse

En France, près de 15 % de la population adulte est obèse. Même si la prévalence de l'obésité infantile s'est stabilisée depuis 2000, voire commence à diminuer selon l'enquête récente (<http://www.drees.sante.gouv.fr/la-sante-des-adolescents-scolarises-en-classe-de-troisieme,11247.html>) de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, un enfant sur six présente encore à ce jour un excès de poids. Cette tendance à la baisse ne doit cependant pas occulter le fait que les inégalités sociales s'accroissent dans ce domaine. Pour réduire la prévalence de l'obésité chez l'enfant, le recul désormais acquis montre la nécessité de développer des actions multiples et cohérentes dans divers milieux, qui visent directement non seulement les enfants mais aussi leurs familles et la diversité des facteurs qui influencent au quotidien la consommation alimentaire et l'activité physique. Le rôle de proximité des collectivités territoriales est à cet égard particulièrement important. Près de 300 villes sont désormais « villes actives du plan national nutrition santé (PNNS) ». Des stratégies d'information et d'éducation sont mises en oeuvre ainsi que des actions visant à faire évoluer l'environnement alimentaire et physique afin de les rendre favorables à des choix positifs pour la santé. La communication est un vecteur essentiel d'information. Les repères nutritionnels du PNNS sont largement diffusés et bien connus des Français. Si une étude parue dans la revue *The Laryngoscope* expose une corrélation entre l'obésité chez les jeunes et les problèmes auditifs, les mécanismes qui entrent en jeu méritent d'être confirmés pour en tirer d'éventuelles conclusions spécifiques. Dans cette attente, l'accroissement du nombre de cas de pathologies de l'audition, notamment chez les jeunes, est une préoccupation de santé publique globale. Plus de 80 % des surdités de l'enfant existent dès la naissance. Chez l'enfant plus grand et chez l'adolescent, la prévention des surdités liées aux traumatismes sonores est basée sur une information sur les niveaux sonores dangereux et à éviter, en

particulier pour la musique amplifiée. Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes oeuvre à la fois pour un dépistage précoce des troubles de l'audition et pour une limitation de l'exposition à des niveaux sonores élevés.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31232

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6779

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8959